

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{ER} MARS 2021**

Absents : I. MOLLON.

Procurations : I. MOLLON à F. LAFOUGERE.

1. APPROBATION DU PV DU 25/01/2021

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents ce procès-verbal.

2. VENTE DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le dossier relatif au réaménagement du lotissement sis La Varenne avance. Un dossier de permis modificatif a été déposé le 26/02/2021 au service instructeur (rappel, 24 lots mis à la vente). En parallèle, la commission « lotissement » s'est réunie 2 fois pour travailler sur ce dossier et notamment sur la commercialisation des lots.

Il est également précisé que des travaux sont à prévoir avant la commercialisation : bornage, déplacement d'une cuve de rétention, modification de réseaux.

La commission a également travaillé sur le prix de vente de l'ensemble des lots. Monsieur le Maire propose une grille tarifaire à l'ensemble des élus. Il est précisé que les élus se réservent le droit de revoir ces tarifs de façon trimestrielle

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la grille tarifaire proposée.

Monsieur le Maire propose également aux élus de se positionner sur le prix de vente d'une parcelle appartenant à la commune et située Rue des Lavandières, parcelle AB 218 d'une superficie de 838 m². Un certificat d'urbanisme opérationnel positif a été délivré par le service instructeur de la CC de Forez-Est. Il est proposé un prix de vente de 45 000 €

La commune procédera à la vente de cette parcelle après avoir consulté Loire Habitat avec qui un bail emphytéotique est en cours pour les parcelles de la maison de retraite.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

3. REMBOURSEMENT DE FACTURES A MME VERNE ET M. THOMAS

Monsieur le Maire informe les élus que Madame VERNE et M. J.P. THOMAS ont réalisé des achats pour le compte de la mairie (livrets photo pour le CME, téléphones pour l'école et fournitures pour la réparation d'une remorque) et demande que leur soient remboursées les sommes avancées, respectivement 211.48 € et 151.75 €.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité (Mme Verne ne prend pas part au vote).

4. PLAN NUMERIQUE ECOLE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de bénéficier du plan de relance numérique pour l'éducation ; ce programme permet à la collectivité de bénéficier d'une subvention pour les classes des cycles 2 et 3. Une réunion sera prochainement organisée avec l'équipe enseignante pour identifier les besoins.

Le dossier doit être déposé avant le 31 mars prochain.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Il est précisé que, pendant les vacances de février 2021, un inventaire du parc informatique école a été réalisé.

5. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ

La commission « marché » a travaillé sur le règlement de fonctionnement du marché hebdomadaire ; pour rappel marché le mardi de 16h00 à 18h00 (reprise le 02/03/2021). Celui-ci stipule les modalités pour y participer, il sera remis à chaque producteur / commerçant. Une « redevance » annuelle est fixée à 50 € qui ne sera pas remboursable si le producteur/commerçant quitte le marché en cours d'année (dédite d'un mois avant son départ) ; pas de paiement pour les producteurs/commerçants occasionnels.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité

6. POINT BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le vote des budgets communaux aura lieu à la prochaine séance du CM. La commission travaille actuellement sur ceux-ci. Une réunion de la commission est prévue le 13/03/2021.

7. SECURITE

La commission sécurité s'est réunie à plusieurs reprises pour mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde, qui recense les risques auxquels pourrait être confrontés la collectivité avec une marche à suivre, ainsi que le Document Unique qui recense les risques auxquels sont confrontés l'ensemble des agents communaux.

Il avait été prévu, pour l'ensemble des agents communaux, une formation sur les gestes de 1ers secours et l'utilisation d'extincteurs. Ces 2 formations ont été réalisés les 8 et 9 février dernier.

8. AIRE DE CO-VOITURAGE VERS LE ROND-POINT DE L'A 89

Monsieur le Maire informe les élus que ce projet, porté par la CC de Forez-Est, nécessite une modification simplifiée de notre Plan Local

9. QUESTIONS DIVERSES

Nathalie CRIONNET précise que, le 19/03/2021 - matin, un échange de livres sera fait avec la médiathèque.

Louis COSTA indique qu'il travaille sur le dossier du cimetière. Avec A. BILLAUD, agent communal, il a répertorié les concessions qui pourraient faire l'objet d'une reprise. L'inventaire est en cours et une procédure pourrait être engagée en fin d'année.

David CARRICONDO précise que la prochaine réunion des Brèves aura lieu le 26/03/2021.

Une nouvelle application, prise en charge financièrement par la CC de Forez-Est, est disponible : Illiwap. Il suffit aux administrés de télécharger cette application gratuite, anonyme, sans collecte de données personnelles, sans publicité.

Sébastien DELMAS fait le point sur les travaux réalisés ou en cours :

- Ex Poste : une dalle a été réalisée dans le garage ; les murs font actuellement l'objet d'une remise en état,
- Le défibrillateur sur la façade du bâtiment La Ruche est installé,

Avec M. le Maire, il a reçu Mesdames Peillon et Desroches pour faire un point sur des questions relatives à la MAPA Chantepierre.

Estelle DUFOUR a travaillé sur le dossier sécurité évoqué en réunion.

Evelyne THOMAS fait le point sur le dossier du Conseil Municipal des Enfants :

- Enseigne La Ruche : une rencontre a eu lieu avec S. DELMAS et T. BASALDO, en charge de la réalisation de l'enseigne. Le projet a été envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France pour accord,
- Mandat CME 2021-2022 : la passation entre les 2 conseils a eu lieu samedi 27/02/2021 en présence de M. le Maire et les adjoints ; mallettes de travail et écharpes leur ont été remis.

Pour les élus du mandat 2019-2020, les points forts du mandat ont été la visite au Sénat et la 1^{ère} collecte de jouets et le point négatif la crise sanitaire lié à la COVID-19.

Un livret photos souvenir du voyage au Sénat, réalisé en février 2019, a été remis aux anciens élus des CME 2017-2018 et 2019-2020.

Bernard BISSUEL précise qu'une réunion du Comité Pastoral s'est tenue récemment. Le Comité Pastoral rappelle que la peinture des portes de l'église est nécessaire et qu'il s'engage à payer la peinture. Sébastien DELMAS indique que ce travail est prévu prochainement.

Il précise également qu'un câble électrique ressort sur le chemin piétonnier de la Côté jusqu'à Léchaud ; nous allons rechercher le propriétaire de ce câble.

Hervé GROSBELLET rappelle que la collecte de sang aura lieu le 05/03/2021 à Saint Just la Pendue.

Il propose la mise en place de bancs autour de la tyrolienne située près de l'étang ; l'idée est retenue.

Il demande où en est le dossier de collecte des ordures ménagère sur l'ancienne RN 82 ; un point sera fait avec les services de la CC de Forez-Est.

Jean-Claude TISSOT demande si la commémoration du 19 mars aura lieu dans des conditions normales. Réponse de M. le Maire : pas d'informations à ce jour mais, a priori, en nombre réduit comme pour les 08/05 et 11/11/2020.

Il évoque également le stationnement des poids-lourds dans le village. Il avait été prévu de créer un espace de stationnement le long du RD 5 (direction Balbigny) mais les services départementaux refusent ce projet en raison de la dangerosité. Le problème reste entier. M. le Maire précise qu'une interdiction de stationnement des poids-lourds supérieurs à 3.5 T sera faite après la réfection de la place ; les chauffeurs routiers ont été prévenus lors de la réunion de novembre 2020.

Magali SABOT rappelle que le marché reprendra le mardi 02/03/2021.

Un article paraîtra dans les Brèves afin que les producteurs locaux et les artisans se fassent connaître en mairie afin d'établir un « annuaire ».

Sébastien ALLIER informe les élus que les travaux de voirie pour la réfection du « Chemin de Chassenay » (côté RD 83) ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA ; le Département de la Loire a soutenu ce projet par une subvention.

Un curage de fossés sera prochainement réalisé sur le Chemin de Monternaud et un fossé créé au lieu-dit Félines.

Maryline VERNE précise que la municipalité a fourni 2 nouveaux masques lavables aux enfants du CP au CM2 inscrits à l'école publique de St Marcel de Félines ; ce qui porte à 6 le nombre de masques remis aux enfants depuis septembre 2020. Des masques tissus de type AFNOR ont également été fournis aux agents en charge de l'accueil de public.

Elle a assisté, le 09/02/2021, à une réunion organisée par la Paroisse Notre Dames des Coteaux du Levant afin de pallier aux services rendus par Mr Henri BERNARD. Un groupe de paroissiens s'est créé pour cela et un appel pourra être fait dans les Brèves pour étoffer l'équipe.

Frédéric LAFOUGERE précise que 2 commerces ont déposé un dossier de demande d'aides COVID-19 auprès de la CC de Forez-Est (L'escale et Chez Céline) ; dossiers acceptés, ils recevront une aide de 1 000 € chacun, dont 200 € financés par la Commune.

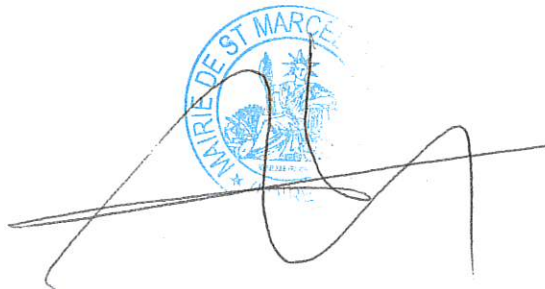
Il demande si tous les élus ont bien accès à l'agenda de la mairie.

Il précise que les élections départementales et régionales se dérouleront les 13 et 20/06/2021.

Reprise du terrain de boules : il refait la genèse de ce dossier et les revirements des membres de l'association. Il a envoyé un courrier au nouveau président, Mr Désarmeaux, pour demander un rendez-vous et lui indiquer que l'association pourra disposer du terrain autour de la Salle du Temps Libre ainsi que de la salle (une fois par semaine comme pour les autres associations utilisant cet espace). Un rendez-vous sera prochainement organisé avec Mr HURSTEL pour l'indemnisation de la commune.

La prochaine séance publique du C. Municipal se tiendra le lundi 29 Mars 2021 à 20h00.

**Le Maire,
Frédéric LAFOUGERE**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE ST MARCEL" around the perimeter and a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.